



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNEY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 42-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par Mr VEYSSIERE, société « CECCON BTP », pour le compte du « Grand Annecy », en vue de réaliser des travaux de voirie sur la commune de Talloires-Montmin.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès à la circulation sur le secteur concerné :

ARRETE

Article 1 : Du mardi 23 avril 2019 au mardi 14 mai 2019, sur une durée de 2 jours dans la période, la circulation des véhicules sera perturbée par un rétrécissement de la chaussée et/ou sera régulée par alternat manuel sur le chemin du Moulin, afin de permettre à la société « CECCON BTP » de réaliser des travaux de pose de deux regards compteur.

Article 2 : La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Mr le Brigadier-Chef Principal de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à Mr VEYSSIERE, société CECCON BTP
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 12 avril 2019

Jean FAVROT,
Maire.



MAIRIE